

Special Topic / Dossier spécial :

Les belles lettres dangereuses : Le destin de l'épistolarité littéraire du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle

## Repenser les relations économiques ? *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761)

La rédaction et la publication du roman épistolaire de Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* (1761), coïncident avec une période d'essor de la réflexion économique, dont témoignent par exemple l'*Essai sur la nature du commerce en général* de Cantillon (1755), qui propose une analyse systématique des phénomènes monétaires et économiques, ou le *Tableau économique* de Quesnay (1759), qui formalise la « science nouvelle » des Physiocrates (primat de la production agricole, défense du libre-échange, non-intervention de l'État dans la sphère marchande, minimisation des coûts et maximisation des profits...). Rousseau entretient avec les paradigmes dominants de son temps, et avec l'idéologie libérale défendue par la plupart des Encyclopédistes, un rapport de marginalité critique : refusant de subordonner l'économie au seul appât du gain, il entend l'articuler à des préoccupations éthiques. Sensible aux inégalités socio-économiques et aux déséquilibres inhérents aux relations marchandes, il fait preuve d'une défiance marquée à l'égard de l'argent et des transactions monétaires, critique le luxe et l'accroissement des richesses, prône un idéal de frugalité et d'autarcie. Si ses textes philosophiques font entendre de semblables critiques, et esquissent des modèles alternatifs (outre l'article « Économie politique » rédigé pour l'*Encyclopédie*, on trouve trace de telles réflexions dans les deux *Discours*, l'*Émile*, ou encore les projets constitutionnels pour la Corse et la Pologne), la *Nouvelle Héloïse* laisse également affleurer de telles interrogations, au point que Céline Spector a pu estimer que le roman contenait peut-être « les réflexions économiques les plus abouties de Rousseau<sup>1</sup> ».

---

<sup>1</sup> Céline Spector, « Rousseau : éthique et économie. Le modèle de Clarens dans la *Nouvelle Héloïse* », *Cahiers d'économie politique*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 27-53, p. 29. Sur l'économie dans la *Nouvelle Héloïse*, voir également : Florence Magnot, « Le malheur des échanges dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau », *Corpus, revue de philosophie*, n° 69, 2015, p. 127-147 ; Claire Pignol, « Rousseau et l'argent : autarcie et division du travail dans la *Nouvelle Héloïse* », *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, 10, 2004, p. 262-274 ; Francine Markovits, « Rousseau et l'éthique de Clarens. Une économie des relations humaines », *Stanford French Review*, n° 15, 1991, p. 323-348.

L'économie est, d'abord, au cœur de deux lettres « dissertatives » (IV, 10 et V, 2) consacrées à la description minutieuse par Saint-Preux de l'organisation du domaine de Clarens, fruit de plusieurs mois d'observations et d'échanges avec le couple Wolmar. L'insertion de ces longs passages discursifs, qui constituent des pauses considérables dans la diégèse du roman, ne va pas sans difficultés. Sensible au glissement du narratif au discursif, et à la nature hétérogène de ces passages peu digestes, Duclos estimait déjà qu'ils feraient « un excellent traité séparé », avant d'ajouter que celui-ci ne « ser[ait] pas lu avec tant de plaisir dans le lieu où il se trouve, parce qu'il suspend un intérêt très vif<sup>2</sup> ». La relation du voyage de Saint-Preux dans le Valais (I, 23), anticipant à de nombreux égards les développements ultérieurs de l'épistolier sur les vertus de l'autarcie à Clarens, place également la question économique en son cœur. D'autres passages, moins aisément repérables, modulent, tout au long de l'œuvre, l'épineux problème des échanges ou relations d'argent et leurs effets : ainsi, les débats de Julie et de son amant autour du don de la bourse (I, 15-18) ; les arguments développés par Saint-Preux pour justifier son refus d'être salarié comme précepteur (I, 22 et 24) ; ou encore le secours financier apporté à Fanchon Regard et Claude Anet par Julie (I, 39-43). D'autres remarques plus circonscrites font, enfin, entendre une critique des inégalités et de l'appât du gain : les lettres II, 14 et II, 27 fustigent l'extrême disparité des fortunes à Paris, cette « Ville si riche » dans laquelle règne pourtant une « misère extrême<sup>3</sup> » ; la lettre IV, 3, qui relate le tour du monde de Saint-Preux, pose la question du coût humain du progrès et met en lumière la spoliation et l'exploitation des peuples colonisés ; la lettre VI, 5 dénonce l'avidité des Genevois, qui, oublieux de leur « antique simplicité », se sont « forg[és] des fers d'argent<sup>4</sup> »... Comprendre comment le roman « pense » la question économique suppose de s'intéresser conjointement aux énoncés théoriques ou philosophiques et aux effets de sens produits par le choix de la forme épistolaire elle-même : composition du récit, jeux d'échos et de renvois, polyphonie et alternance des points de vue... Tentant d'appréhender la manière dont *La Nouvelle Héloïse* serait « travaillée par la philosophie », Christophe Martin invite ainsi à distinguer un niveau « explicitement spéculatif », où le discours philosophique est susceptible d'être « nettement identifié et isolé au sein du discours de la fiction », et un niveau moins saisissable, où la réflexion procéderait « de l'agencement même du discours de la fiction » et des « matériaux narratifs<sup>5</sup> ».

<sup>2</sup> Lettre de Duclos à Rousseau, novembre 1760, citée par Jean-Louis Lecercle, *Rousseau et l'art du roman*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 71.

<sup>3</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, éd. F. Lotterie et É. Leborgne, Paris, Garnier-Flammarion, 2018, lettre II, 27, p. 366.

<sup>4</sup> *Ibid.*, VI, 5, p. 773 et 774.

<sup>5</sup> Christophe Martin, *La Philosophie des amants. Essai sur Julie ou la Nouvelle Héloïse*, Paris, PUPS, 2021, p. 10.

## I. Bonnes et mauvaises pratiques : la problématisation des rapports d'argent dans le roman

Plusieurs types de relations financières unissent les personnages du roman : aux problèmes soulevés par les dons matériels (bourse offerte par Julie à Saint-Preux<sup>6</sup>, pension octroyée par Milord Édouard au même<sup>7</sup>, secours apporté par Julie à Fanchon Regard et à Claude Anet<sup>8</sup>...) s'ajoutent la question du salariat (rémunération de Saint-Preux comme précepteur<sup>9</sup>, rétribution des domestiques à Clarens<sup>10</sup>...), mais aussi le thème de la bienfaisance et de l'assistance aux plus démunis, qui parcourt tout le roman. On relèvera également l'attention portée à ce que l'on peut envisager comme un rapport mercantile aux êtres, qu'illustre la récurrence du terme « mercenaire », pris sous sa forme adjectivale ou nominale, dans le roman<sup>11</sup>. Les échanges des épistoliers définissent et interrogent les bonnes pratiques, systématiquement évaluées dans une perspective éthique et au sein d'une axiologie qui oppose « dons honnêtes » et « dons vils », bienfaisance bien comprise et « charité paresseuse<sup>12</sup> », libéralité salubre et redoublement des rapports de domination par l'argent.

Rousseau s'est montré particulièrement attentif aux ambivalences du don : ses textes autobiographiques, fictionnels et d'idées illustrent en effet les difficultés d'une relation souvent perçue comme ambivalente ou piégée. L'écrivain analyse avec acuité les motivations conscientes ou inconscientes qui régissent l'acte de donner, en s'attachant à distinguer des expériences variables selon qu'elles vérifient un « principe de réciprocité » ou sont susceptibles de générer un conflit « qui ressortit à diverses formes de la rupture

---

<sup>6</sup> I, 15, de Julie à Saint-Preux : « Je puis donc supposer qu'une partie de votre bourse est dans la mienne, et je vous envoie un léger acompte dans celle que renferme cette boîte qu'il ne faut pas ouvrir devant le porteur » (p. 94).

<sup>7</sup> II, 13, de Saint-Preux à Julie : « Apprends [que Milord Édouard] ose abuser du droit que lui donnent sur moi ses bienfaits, pour les étendre au-delà même de la bienséance. Je me vois, par une pension qu'il n'a pas tenu à lui de rendre irrévocable, en état de faire une figure fort au-dessus de ma naissance [...] » (p. 278).

<sup>8</sup> I, 39, de Julie à Saint-Preux : « Va négocier avec M. de Merveilleux le congé de cet honnête garçon ; n'épargne ni les supplications ni l'argent [...] Enfin, quoiqu'il nous en coûte et de plaisir et d'argent, ne reviens qu'avec le congé absolu de Claude Anet [...] » (p. 152).

<sup>9</sup> I, 22.

<sup>10</sup> IV, 10 et V, 2.

<sup>11</sup> Voir notamment p. 115, 140, 532, 542, 560, 601, 674, et 784.

<sup>12</sup> V, 2, p. 631.

de l'échange<sup>13</sup> ». En l'absence de contre-don, le don menace en effet d'assujettir celui qui le reçoit. Les protestations d'indépendance de Rousseau, au centre de la « réforme » personnelle qu'il engage, s'accompagnent d'une volonté d'échapper à ce qu'il perçoit comme une inféodation à autrui, dont il explicite les enjeux et les mécanismes au livre VIII des *Confessions* : « Je sentis alors qu'il n'est pas toujours aussi aisé qu'on se l'imagine d'être pauvre et indépendant [...] Je n'y vis de remède que de refuser les cadeaux grands et petits, de ne faire d'exception pour qui que ce fût. Tout cela ne fit qu'attirer les donateurs, qui voulaient avoir la gloire de vaincre ma résistance, et me forcer de leur être obligé malgré moi. Tel qui ne m'aurait pas donné un écu si je l'avais demandé, ne cessait de m'importuner de ses offres, et, pour se venger de les voir rejetées, taxait mes refus d'arrogance et d'ostentation<sup>14</sup> ».

Le problème du don, et des relations de domination qu'il est susceptible d'engendrer, intervient assez tôt dans la *Nouvelle Héloïse*, et fait l'objet d'une dispute entre Julie et son amant. Issue d'une famille noble, l'héroïne éponyme ne méconnaît pas la précarité économique et familiale de son amant, employé comme précepteur auprès de la famille d'Étange. La lettre I, 15 qu'elle adresse à Saint-Preux esquisse le portrait d'un jeune homme dépourvu d'ancrages solides comme de ressources : « Vous n'êtes pas dans votre patrie ; je sais que vous y avez peu de fortune et que vous ne faites que vous déranger ici, où vous ne resteriez pas sans moi<sup>15</sup> ». Exigeant que son amant s'éloigne pour un temps, Julie lui fait parvenir de l'argent, et se propose de subvenir aux besoins du voyage dans le Valais : si Saint-Preux consent à s'absenter, il refuse en revanche d'accepter la bourse offerte. Percevant un tel don comme un affront susceptible de le couvrir d'« opprobre<sup>16</sup> », il y réagit en convoquant une éthique supérieure, adossée aux valeurs nobiliaires du désintéressement et de l'« honneur ». La vivacité de la réaction laisse affleurer l'importance d'un conflit qui est avant tout d'ordre social, et surdétermine l'impossible pérennisation de la liaison amoureuse (la mésalliance comme obstacle). Il s'agit en effet, pour

---

<sup>13</sup> Stéphane Corbin, « Heurs et malheurs du don dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau », *Contextes*, 5, 2009, <http://journals.openedition.org/contextes/4271>. Sur ce sujet, voir également le commentaire de Jean Starobinski sur la 9<sup>e</sup> Rêverie : « Don fastueux et don pervers. Commentaire historique d'une Rêverie de Rousseau », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1986, n° 1, p. 7-26. Rousseau anticipe certaines des réflexions qui seront développées par Marcel Mauss dans *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques* (1924).

<sup>14</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions, Œuvres complètes*, éd. B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1959, t. I, p. 367.

<sup>15</sup> I, 15, p. 94.

<sup>16</sup> I, 16, p. 94.

ce « petit bourgeois sans fortune<sup>17</sup> » qu'est Saint-Preux – l'expression figure dans une lettre de Claire à sa cousine – de compenser ici une position subalterne en recourant à des éléments essentiels de l'idéologie aristocratique. La réponse de Julie contribue à déplacer les enjeux du différend, en substituant – comme ailleurs dans l'œuvre<sup>18</sup> – au sentiment ou au privilège de caste les justes critères de la valeur. L'épistolière disqualifie ce qu'elle perçoit comme une conception erronée de l'honneur, fruit du préjugé, au profit d'un honneur véritable qui s'identifierait à la vertu et à la conscience du cœur. L'accusation d'infâmie se déplace alors, tandis que Julie s'emploie à dissiper le caractère potentiellement équivoque du don matériel : « Et depuis quand est-il vil de recevoir de ce qu'on aime ? Depuis quand ce que le cœur donne déshonore-t-il le cœur qui l'accepte : mais on méprise un homme qui reçoit d'un autre ? on méprise celui dont les besoins passent la fortune ? et qui le méprise ? des âmes abjectes qui mettent l'honneur dans la richesse, et pèsent les vertus au poids de l'or. Est-ce dans ces basses maximes qu'un homme de bien met son honneur, et le préjugé même de la raison n'est-il pas en faveur du plus pauvre<sup>19</sup> ? » Au modèle de l'amant entretenu par une femme plus riche – situation qui surgit dans la lettre I, 17 comme un repoussoir<sup>20</sup> – se superpose dans le discours de Julie un schéma emprunté au modèle courtois, qui autorise autant qu'il sublime une inégalité de statut. Julie, précise Érik Leborgne, actualise un « rapport de service aristocratique », à la faveur d'une « idéalisation de la relation amoureuse » qui n'en dissimule pourtant pas totalement le caractère problématique<sup>21</sup>. La polyphonie épistolaire autorise la confrontation des points de vue ; les questions ne sont plus posées abstraitement mais enchâssées dans une narration qui les contextualise. Aux voix de Julie et de son amant s'ajoute enfin celle de « l'Éditeur » (instance construite par l'œuvre) qui légitime par une note l'argumentation déployée par l'héroïne : « Elle a raison. Sur le motif secret de ce voyage, on voit que jamais argent ne fut plus honnêtement employé<sup>22</sup> » - l'adverbe laissant affleurer conjointement le jugement moral et l'enjeu social.

Les soupçons qui entachent la relation entre donateur et donataire déterminent également la relation contrastée de Rousseau au lien charitable, dont il perçoit la perversité latente. La *Nouvelle Héloïse* accorde une place centrale au thème de la bienfaisance, et de

---

<sup>17</sup> I, 7, p. 71.

<sup>18</sup> Voir la lettre I, 57 sur le duel, qui rejoue l'opposition entre « homme d'honneur » et « homme de bien ».

<sup>19</sup> I, 17, p. 95.

<sup>20</sup> « Je ne sache rien de plus méprisable qu'un homme dont on achète le cœur et les soins, si ce n'est la femme qui les paye » (p. 95).

<sup>21</sup> Voir Érik Leborgne, « De Saint-Preux à Saint-Preux : culte amoureux et vassalité dans la première partie de la *Nouvelle Héloïse* », *L'Amour dans la Nouvelle Héloïse*, p. 92-93.

<sup>22</sup> I, 17, p. 95.

ses bons (ou mauvais) usages. Celle-ci ne saurait en effet se limiter au don monétaire ou à l'aumône, qui en constituent une forme abâtardie ou incomplète : « en réduisant le rôle de l'argent, explique Jean Starobinski, on abolit une dissymétrie fondamentale, on élimine l'obstacle qui empêche la charité de devenir un pur échange de bienveillance<sup>23</sup> ». La deuxième séparation des amants (I, 39) offre la première modulation du thème dans le roman : il s'agit de secourir la jeune domestique Fanchon Regard, acculée à la prostitution par la misère, et de permettre à Claude Anet, qui s'est « vend[ui] lui-même pour soulager sa maîtresse<sup>24</sup> », de l'épouser. La restauration morale (« ils sont honnêtes gens et pourront continuer de l'être<sup>25</sup> ») seconde le plaisir d'une belle action d'autant plus méritoire – du moins en apparence – que le bienfait demeure dissimulé. Les échanges de Saint-Preux avec M. de Merveilleux enregistrent la disqualification de la transaction monétaire au profit de la vertu (« je ne mets point à prix une bonne action<sup>26</sup> ») : ce seront bien, en effet, « les intentions charitables<sup>27</sup> » du jeune homme et non les sommes engagées qui entraîneront la résolution de la situation. La satisfaction que provoque la bonne action autorise une forme de réciprocité dans l'échange : au soutien matériel répond le bénéfice sentimental ou moral éprouvé par le bienfaiteur, ce que confirmera l'épisode de Clarens. Julie « jouit du bien qu'elle fait, et le voit profiter » : « le bonheur qu'elle goûte se multiplie et s'étend autour d'elle<sup>28</sup> ». Il reviendra paradoxalement au cynique Wolmar de formuler avec le plus de netteté ce rapport gagnant-gagnant, et d'exposer l'économie libidinale de la charité : « La mémoire des malheureux qu'on a soulagés donne un plaisir qui renaît sans cesse<sup>29</sup> ».

Plusieurs échanges de Julie et de Saint-Preux prennent pour objet la distinction entre bonne et mauvaise charité. Les pratiques louables de l'héroïne éponyme offrent un contre-point à la « charité paresseuse des riches<sup>30</sup> » – la mauvaise conscience des nantis n'ayant d'égal que leur désengagement affectif, ce qu'elle explique dans la lettre I, 27 à son amant : « Je sais qu'on n'aime pas le spectacle de la misère qu'on ne peut soulager, et que le riche même détourne les yeux du pauvre qu'il refuse de secourir ; mais ce n'est pas d'argent seulement qu'ont besoin les infortunés, et il n'y a que les paresseux de bien faire qui ne sachent faire du bien que la bourse à la main. Les consolations, les conseils, les soins, les amis, la protection sont autant de ressources que la commisération vous laisse

---

<sup>23</sup> Jean Starobinski, « Don fastueux et don pervers. Commentaire historique d'une Rêverie de Rousseau », *art. cit.*, p. 13.

<sup>24</sup> I, 39, p. 151.

<sup>25</sup> I, 44, p. 157.

<sup>26</sup> I, 43, p. 155.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> V, 2, p. 630.

<sup>29</sup> V, 2, p. 637.

<sup>30</sup> V, 2, p. 631.

au défaut des richesses, pour le soulagement de l'indigent<sup>31</sup> ». L'aumône, renchérit Saint-Preux dans la lettre V, 2, est en effet le soin qui « coûte le moins de peine » : il est aussi « le plus passager et le moins solide<sup>32</sup> ». Les lettres consacrées à l'économie domestique de Clarens explicitent les critères présidant à cette charité bien ordonnée, et décrivent l'usage « réglé » que Julie – en bonne « mère de famille » – fait d'une bourse qui n'est pas « inépuisable<sup>33</sup> ». La générosité de Mme de Wolmar s'exerce en effet exclusivement à l'égard d'individus remarquables pour leur vertu : le don s'articule à des visées morales. Il s'agit ainsi, pour paraphraser Jean Starobinski, d'une version « rectifiée, moralisée<sup>34</sup> » de la largesse, qui résonne avec les autres principes organisateurs de Clarens.

Le débat sur « l'assistance des mendiants<sup>35</sup> », qui prend place dans la lettre V, 2 consacrée à l'économie domestique de Clarens, s'appuie sur les ressources de la polyphonie interne (Saint-Preux, Wolmar et Julie incarnant en effet trois positions divergentes sur la question), mais aussi sur des effets de dialogisme externe, permettant à Rousseau de critiquer en creux les discours de son temps sur les effets prétendument pervers du secours aux plus démunis. Dans un siècle qui accorde une place croissante aux normes de la productivité et valorise largement l'ordre du travail, envisagé comme la « destination » individuelle et sociale de l'homme, la mendicité apparaît fréquemment comme une déviance, condamnable au nom de principes moraux autant que sociaux. L'article « Mendiant » de l'*Encyclopédie*, rédigé par Jaucourt, s'inscrit dans une telle perspective, en définissant celui-ci comme un « gueux ou vagabond de profession, qui demande l'aumône par oisiveté et par fainéantise, au lieu de gagner sa vie par le travail<sup>36</sup> ». Saint-Preux, qui juge que l'usage désordonné de l'aumône contribue à « multiplier les gueux et les vagabonds qui se plaisent à ce lâche métier » apparaît au sein du roman comme le relais de ces thèses, ce que ne manque pas de pointer Julie, qui impute les propos de son amant aux effets délétères de son séjour à Paris : « Je vois bien, me dit-elle que vous avez pris dans les grandes villes les maximes dont de complaisants raisonneurs aiment à flatter

<sup>31</sup> I, 27, p. 367.

<sup>32</sup> V, 2, p. 631. On pourra rapprocher ces deux lettres des réflexions formulées par Rousseau dans le livre II de l'*Émile* : « Il ne s'agit point d'épuiser sa bourse et de verser l'argent à pleines mains ; je n'ai jamais vu que l'argent fit aimer personne [...] Combien de malheureux, de malades ont plus besoin de consolations que d'aumônes [...] Soyez juste, humain, bienfaisant. Ne faites pas seulement l'aumône, faites la charité [...] » (*Œuvres complètes*, éd. B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1969, t. IV, p. 325.)

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Jean Starobinski, « Don fastueux et don pervers », *art. cit.*, p. 16.

<sup>35</sup> V, 2, p. 636 sq.

<sup>36</sup> Jaucourt, art. « Mendiant », in Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1772, t. X, p. 331.

la dureté des riches ; vous en avez même pris les termes<sup>37</sup> ». Si le jeune homme la met en garde contre une dépense inutile (le « bien » serait « jeté à pure perte »), et fustige vertement la responsabilité des « mauvais » pauvres dans leur misère, en assénant que ceux-ci se rendent en outre « à charge à la société<sup>38</sup> », Julie disqualifie immédiatement une argumentation qu'elle juge d'emprunt, conséquence d'une corruption du jugement au contact des élites parisiennes. Sans se prononcer de façon univoque sur la question (« je ne déciderai point si ces détracteurs de l'aumône ont tort ou raison »), elle oppose d'abord aux « philosophes » le raisonnement de son époux, M. de Wolmar. Les arguments de ce dernier relèvent d'un singulier « calcul d'utilité<sup>39</sup> » : puisqu'on entretient bien des comédiens, pourquoi ne pas rémunérer l'éloquence des mendiants les plus émouvants<sup>40</sup> ? L'effarante *catharsis* que le maître de Clarens appelle de ses vœux repose cependant sur une conception erronée de la pitié – vertu naturelle et passion primitive. Distinguant *in fine* entre les devoirs de l'État (solution politique) et ceux de l'individu, c'est bien à cette loi originelle qu'en appelle Julie. Contre les « vaines subtilités<sup>41</sup> » de la théorie, il s'agit en dernier ressort de privilégier la pratique vertueuse : mettre à l'épreuve les faux mendiants, et soulager tant que possible la misère des autres.

Une autre thématique, également investie d'une forte dimension morale, affleure à plusieurs reprises dans le roman et s'articule autour d'un couple notionnel : vendre et se vendre. La première occurrence survient dans la lettre I, 28, dans laquelle Julie, dénonçant l'iniquité des dispositions matrimoniales prises par son père, recourt singulièrement à un lexique économique. Soucieux de s'acquitter d'une dette morale envers Wolmar, à qui il doit la vie, le baron d'Étange s'est en effet résolu à lui faire épouser sa fille. Mais cette logique du don / contre-don s'effectue au détriment de la jeune femme qui apparaît comme un simple objet d'échange : « Enfin mon père m'a donc vendue ! il fait de sa fille une marchandise, une esclave ! Il s'acquitte à mes dépends ! Il paye sa vie

---

<sup>37</sup> V, 2, p. 636.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> Claire Pignol, « Pauvreté et fausse richesse chez Jean-Jacques Rousseau. L'économie entre éthique et politique », *Cahiers d'économie politique*, 2010, n° 59, p. 45-68, note 22.

<sup>40</sup> « Si l'on veut le considérer par le talent, pourquoi ne récompenserais-je pas l'éloquence de ce mendiant qui me remue le cœur et me porte à le secourir, comme je paye un Comédien qui me fait verser quelques larmes stériles ? Si l'un me fait aimer les bonnes actions d'autrui, l'autre me porte à en faire moi-même : tout ce qu'on sent à la tragédie s'oublie à l'instant qu'on en sort ; mais la mémoire des malheureux qu'on a soulagés donne un plaisir qui renaît sans cesse » (p. 637). On pourrait rapprocher le passage des réflexions sur la *catharsis* développées par Rousseau dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758), qui mettent en question sa prétendue efficacité morale.

<sup>41</sup> V, 2, p. 639.

de la mienne ! ... Car, je le sens bien, je n'y survivrai jamais<sup>42</sup> ». Le surgissement d'une isotopie marchande, à rebours des exigences de moralité et de désintéressement qui prévalent traditionnellement dans le roman des « belles âmes », participe à la dramatisation d'une séquence qui débouche sur la « crise » et la chute de l'héroïne. L'indignation de Julie contre cette logique mercantile sera cependant rapidement neutralisée au profit d'une célébration de l'autorité souveraine du père : « Quoi ! c'est le meilleur des pères, il veut unir sa fille à son ami, voilà son crime ! ». La parole paternelle, remarque Anne Deneys-Tunney, demeure dans la *Nouvelle Héloïse* la « limite indépassable de toutes les révoltes<sup>43</sup> ».

Aussi incongru et circonscrit puisse-t-il apparaître sous la plume de Julie, un tel vocabulaire invite à tisser des liens avec d'autres épisodes du roman. Plus prosaïquement, en effet, vendre son corps et monnayer ses faveurs est le sort qui menace les jeunes filles pauvres, et en particulier Fanchon Regard, exposée à l'avidité d'hommes peu scrupuleux, sur lesquels Julie ne manque pas de jeter l'anathème : « Ô mon ami, comment y a-t-il dans le monde des hommes assez vils pour acheter de la misère un prix que le cœur seul doit payer, et recevoir d'une bouche affamée les tendres baiser de l'amour<sup>44</sup> ! ». À l'autre extrémité du roman, celle qui est devenue Mme de Wolmar fait de nouveau entendre une même critique. Ayant fait part à Saint-Preux de son dessein de le marier avec sa cousine Claire, désormais veuve, elle l'enjoint à ne pas s'avilir en séduisant les domestiques de Clarens. La condamnation s'élargit pour dénoncer tout un système inégalitaire d'échange économique-sexuel : « Ah périsse l'homme indigne qui marchande un cœur, et rend l'amour mercenaire ! C'est lui qui couvre la terre des crimes que la débauche y fait commettre. Comment ne serait pas toujours à vendre celle qui se laisse acheter une fois ? Et dans l'opprobre où bientôt elle tombe, lequel est l'auteur de sa misère, du brutal qui la maltraite en un mauvais lieu, ou du séducteur qui l'y traîne, en mettant le premier ses faveurs à prix<sup>45</sup> ? » L'allusion, qui convoque le spectre de la prostitution, n'est sans doute pas neutre – et l'on peut se souvenir, en effet, de la « débauche » de Saint-Preux et de sa nuit au bordel (rapportée dans la lettre II, 26). On pourra cependant objecter ici, avec René Démoris, que le système « réserve à ceux qui détiennent la supériorité ou l'indépendance économique le privilège des sentiments 'élevés' et le bon usage de leur liberté<sup>46</sup> ».

---

<sup>42</sup> I, 28, p. 126.

<sup>43</sup> Anne Deneys-Tunney, *Écritures du corps, de Descartes à Laclos*, Paris, P.U.F, 1992, p. 228.

<sup>44</sup> I, 39, p. 151.

<sup>45</sup> V, 6, p. 784.

<sup>46</sup> René Démoris, « Introduction », in Casanova, *Mémoires. 1744-1756*, Garnier-Flammarion, Paris, 1977, p. XXXVIII.

L'épineuse question de la rémunération de Saint-Preux, employé comme précepteur auprès de Julie, offre une autre déclinaison de la thématique. Refusant de vendre au baron d'Étange « une partie de [s]on temps, c'est-à-dire de [s]a personne<sup>47</sup> », il s'oppose orgueilleusement à tout salaire. Sa position dramatise un conflit social. La morgue aristocratique du baron ne saurait en effet en retour s'accommoder des prétentions d'un « quidam sans asile et réduit à vivre d'aumône<sup>48</sup> », ce qu'expose Julie dans la lettre I, 22 : « Dès qu'il [mon père] a su que vous n'étiez pas noble, il a demandé ce qu'on vous donnait par mois. Ma mère prenant la parole a dit qu'un pareil arrangement n'était pas même proposable, et qu'au contraire, vous aviez rejeté constamment tous les moindres présents qu'elle avait tâché de vous faire en choses qui ne se refusent pas ; mais cet air de fierté n'a fait qu'exciter la sienne, et le moyen de supporter l'idée d'être redevable à un roturier ? Il a donc été décidé qu'on vous offrirait un paiement, au refus duquel, malgré tout votre mérite dont on convient, vous seriez remercié de vos soins<sup>49</sup> ». Le désintéressement demeure aux yeux du baron un privilège de classe, et la relation égalitaire qu'entend imposer le roturier Saint-Preux déroge aux échanges codifiés de l'aristocratie. Le rapport d'employé à employeur est perçu par le précepteur comme une humiliation qui le renvoie à son insignifiance sociale, et il s'indigne de pouvoir être considéré comme « un mercenaire, un homme à ses gages, une espèce de valet<sup>50</sup> ». Si la relation amoureuse et morale s'employait à pallier symboliquement ce déni de reconnaissance, en situant la valeur individuelle (le « prix<sup>51</sup> », dit Saint-Preux) dans l'« estime » de l'amante, au mépris des hiérarchies socio-économiques, le débat autour de la rémunération constitue un douloureux retour du réel.

Il ressurgit à Clarens, cette fois-ci sous la plume de Wolmar, qui affirme ne pas vouloir confier le soin de ses enfants à des « mains mercenaires<sup>52</sup> » – le retour du même terme (« mercenaire »), cette fois sous une forme adjectivale, autorisant une mise en résonance des deux lettres. Aux yeux du maître, le « respectable état de précepteur » ne saurait s'inscrire dans une logique marchande : « il exige tant de talents qu'on ne saurait payer, tant de vertus qui ne sont point à prix, qu'il est inutile d'en chercher un avec de l'argent<sup>53</sup> ». En adéquation avec un glissement plus large systématisé à Clarens, le rapport de dépendance socio-économique se trouve estompé par une logique affective qui valorise un

---

<sup>47</sup> I, 24, p. 115.

<sup>48</sup> I, 62, p. 210.

<sup>49</sup> I, 22, p. 104.

<sup>50</sup> I, 24, p. 116.

<sup>51</sup> I, 34, p. 139.

<sup>52</sup> IV, 14, p. 601.

<sup>53</sup> *Ibid.*

« attachement<sup>54</sup> » irréductible à tout échange monétaire.

Refuser de « se vendre » participe, plus largement, d'une mise en question symbolique des hiérarchies, et d'une renégociation des positions sociales, dont témoignent dans le roman diverses déclinaisons d'une même situation (s'enrôler dans une armée étrangère). Invité par M. Roguin à rejoindre un régiment au service du roi de Sardaigne, Saint-Preux lui oppose une fin de non-recevoir qui n'est pas sans rappeler les arguments mobilisés quant à son salaire de précepteur : « Je pense que chacun doit sa vie et son sang à la patrie, qu'il n'est pas permis de s'aliéner à des Princes auxquels on ne doit rien, moins encore de se vendre et de faire du plus noble métier du monde celui d'un vil mercenaire<sup>55</sup> ». Or il est significatif, dans le jeu d'échos complexe que tisse *La Nouvelle Héloïse*, que ce choix vertueux se construise en opposition à celui naguère effectué par le baron d'Étange lui-même, comme nous l'apprend la lettre I, 42. Défendant l'idée du mérite personnel contre un ordre social arbitraire et inique, Bomston y oppose le passé militaire du père de Julie à celui du père de Saint-Preux : « Vous avez porté les armes chez un Prince étranger, son père les a portés gratuitement pour la patrie. Si vous avez bien servi, vous avez été bien payé, et quelque honneur que vous ayez acquis à la guerre, cent roturiers en ont acquis encore plus que vous<sup>56</sup> ».

## II. Esquisser des modèles alternatifs

Rousseau propose dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) une lecture anthropologique des inégalités économiques, en retraçant en particulier le processus ayant mené au déséquilibre des échanges et à l'asservissement des plus pauvres. Si l'état de nature se caractérisait par un équilibre des besoins et des ressources assurant à chaque individu son indépendance (« quelles pourront-être les chaînes de la dépendance parmi des hommes qui ne possèdent rien<sup>57</sup> ? »), l'état social voit triompher « l'inégalité des fortunes », la domination et la servitude. Le progrès économique s'articule dès lors à une dépendance réciproque des individus : « De libre et indépendant qu'était auparavant l'homme, le voilà par une multitude de nouveaux besoins assujéti, pour ainsi dire, à toute la nature, et surtout à ses semblables dont il devient l'esclave en un sens, même en devenant leur maître ; riche, il a besoin de leurs services ;

---

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> I, 35, p. 140.

<sup>56</sup> I, 42, p. 211.

<sup>57</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, in *Œuvres complètes*, éd. B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, t. III, p. 161.

pauvre, il a besoin de leurs secours, et la médiocrité ne le met point en état de se passer d'eux<sup>58</sup> ».

De ces « usurpations des riches » et de ces « brigandages des pauvres<sup>59</sup> », Paris offre dans le roman épistolaire un exemple frappant. La lettre de Saint-Preux qui ouvre la séquence parisienne rejette d'emblée comme chimérique la possibilité d'un rééquilibrage des fortunes. Dénonçant la bienfaisance artificieuse et « l'apparente commisération » des Français, il remarque : « Si tout cela était sincère et pris au mot, il n'y aurait pas de Peuple moins attaché à la propriété, la communauté des biens serait ici presque établie, le plus riche offrant sans cesse, et le plus pauvre acceptant toujours, tout se mettrait naturellement de niveau, et Sparte même eût eu des partages moins égaux qu'ils ne seraient à Paris. Au lieu de cela, c'est peut-être la ville du monde où les fortunes sont les plus inégales, et où règnent à la fois la plus somptueuse opulence et la plus déplorable misère<sup>60</sup> ». Le personnage conserve cependant, tout au long de l'épisode parisien, une forme de passivité face à la misère – ce que lui reprochera son amante dans la lettre II, 27. Entretenu par Bomston, il vit au-dessus de sa condition, et fréquente pour l'essentiel de riches oisifs : s'il se veut un censeur lucide des mœurs de la capitale, ses lettres mettent en lumière sa position équivoque d'observateur pris dans les interactions sociales qu'il examine – et sous la menace constante d'une contagion délétère. Il revient donc à Julie, dans la lettre II, 27, de sermonner son amant et d'apprécier au plus juste les inégalités socio-économiques de la capitale. Dénonçant la concentration des richesses et les « iniquités secrètes » par lesquelles « le puissant et le riche arrachent un reste de pain noir à l'opprimé qu'ils feignent de plaindre en public », elle s'interroge : « Pourquoi dans une Ville si riche le bas peuple est-il si misérable, tandis que la misère extrême est si rare parmi nous où l'on ne voit point de millionnaires<sup>61</sup> ? ». Présente à l'échelle locale, l'inégalité l'est aussi sur la scène mondiale : le récit du voyage de Saint-Preux autour du monde insiste sur l'exploitation et la spoliation de nations entières au profit d'une minorité de privilégiés, jouissant en Europe des supposés bienfaits de la civilisation : « J'ai vu les côtes du Brésil où Lisbonne et Londres puisent leurs trésors, et dont les peuples misérables foulent aux pieds l'or et les diamants sans oser y poser la main [...] J'ai vu sur les rives du Mexique et du Pérou le même spectacle que dans le Brésil : j'en ai vu les rares et infortunés habitants, tristes restes de deux puissants peuples, accablés de fers, d'opprobres et de misères au milieu de leurs riches métaux, reprocher au Ciel en pleurant les trésors qu'il leur a prodigués<sup>62</sup> ».

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 174-175.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>60</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, op. cit., II, 14, p. 280.

<sup>61</sup> II, 27, p. 366.

<sup>62</sup> IV, 3, p. 495.

L'agencement du récit épistolaire, fondé sur un jeu d'oppositions, offre un contrepoint à ces désespérants tableaux, à travers les descriptions du Haut-Valais (I, 23) et de Clarens (V, 2), deux espaces semblant tendre vers davantage d'équité, et partageant plusieurs traits de la narration utopique. La relation par Saint-Preux de son séjour montagnard insiste en effet sur l'estompement, au sein des communautés rencontrées, des hiérarchies sociales et familiales. Dans le Haut-Valais, écrit-il, « les enfants en âge de raison sont les égaux de leurs pères, les domestiques s'asseyent à table avec leurs maîtres ; la même liberté règne dans les maisons et dans la république, et la famille est l'image de l'État<sup>63</sup> ». Si l'inégalité et les rapports de dépendance économique ne disparaissent pas chez les Wolmar (univers qui maintient la domesticité), Saint-Preux propose toutefois du domaine et de son fonctionnement une vision idéalisée : « des égaux eussent pu distribuer entre eux les mêmes emplois, sans qu'aucun se fût plaint de son partage. Ainsi nul n'envie celui d'un autre ; nul ne croit pouvoir augmenter sa fortune que par l'augmentation du bien commun<sup>64</sup> ». Reste que cette fiction d'égalité, d'une part apparaît comme un leurre, d'autre part fonctionne à sens unique, ce que ne manque pas de souligner, avec une naïveté confondante, l'épistolier, admirant « comment avec tant d'affabilité pouvait régner tant de subordination, et comment [Julie] et son mari pouvaient descendre et s'égaliser si souvent à leurs domestiques, sans que ceux-ci fussent tentés de les prendre au mot et de s'égaliser à eux à leur tour<sup>65</sup> ». L'illusion de l'égalité, glose Jean Starobinski, « reste un luxe de maître, qui lui permet de jouir de sa propriété sans mauvaise conscience<sup>66</sup> », ce qu'illustre avec une acuité particulière la fête des vendanges (V, 7). La célébration champêtre met en effet en scène une « douce égalité », qui « rétablit l'ordre de la nature, forme une instruction pour les uns, une consolation pour les autres et un lien d'amitié pour tous<sup>67</sup> ». Mais tout y demeure dans l'ordre du simulacre : la fête « offre aux belles âmes un spectacle qui *simule* le retour à l'innocence première [...] C'est là une fiction, un jeu symbolique, et non pas un vrai retour à l'origine<sup>68</sup> ». Dans la fête se trouve compensée une inégalité acceptée au sein d'un « ordre quotidien » par ailleurs nullement menacé : « Il y a lieu de se demander si [Rousseau] n'est pas résolu à chercher un bonheur substitutif dans cette ivresse éphémère, où il trouve la quintessence sentimentale de l'égalité sans avoir à lutter pour en établir les conditions concrètes<sup>69</sup> ».

---

<sup>63</sup> I, 23, p. 111.

<sup>64</sup> V, 2, p. 646.

<sup>65</sup> IV, 10, p. 548.

<sup>66</sup> Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau. La Transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971, p. 122.

<sup>67</sup> V, 7, p. 716.

<sup>68</sup> Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau. La Transparence et l'obstacle, op. cit.*, p. 116.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 124.

L'écrivain n'a cessé de dénoncer dans ses textes autobiographiques<sup>70</sup> comme dans ses essais philosophiques les abus et les effets néfastes de l'argent, coupable d'« empoisonner » les plaisirs en imposant une médiation entre le sujet et la chose désirée, mais aussi facteur de croissance des inégalités. Cette méfiance pour l'argent s'adosse plus largement à un refus de l'échange, dicté par un souci d'indépendance largement perdu dans l'état social<sup>71</sup>. Le Haut-Valais est ainsi dépeint dans le roman comme un espace préservé, un « nouveau monde<sup>72</sup> » protégé de la corruption, où se déploieraient les vertus naturelles d'une population restée largement proche des « sociétés familles » décrites dans le *Discours sur l'origine*<sup>73</sup>. On retiendra en particulier le désintéressement de ses habitants et leur mépris pour l'argent. L'hospitalité ne saurait se monnayer – Saint-Preux s'étonne du refus catégorique par ses hôtes de toute rétribution –, et les rapports sociaux échappent assez largement à toute logique économique : « à quoi dépenser de l'argent dans un pays où les maîtres ne reçoivent point le prix de leurs frais ni les domestiques celui de leurs soins, et où l'on ne trouve aucun mendiant<sup>74</sup> ? » Ce refus des échanges monétaires s'oppose à la cupidité des Bas-Valaisans, qui rançonnent les étrangers de passage, « uniquement occupés de leur négoce et de leur gain<sup>75</sup> », la topographie (haut / bas) recoupant ici une hiérarchie morale. Réglée par l'avidité et l'appât du gain, la société genevoise constituera ultérieurement dans le roman un autre repoussoir, qu'il reviendra cette fois-ci à Claire d'exposer (VI, 5). Si l'épistolière impute le goût immodéré des Genevois pour l'argent à une spécificité géographique (« le territoire ne suffirait pas pour nourrir les habitants<sup>76</sup> »), celui-ci est aussi le symptôme d'une dégénérescence des mœurs républicaines, l'indice d'une corruption ayant gangrené « l'antique simplicité » de la cité natale. Retrouvant les accents du premier *Discours*, Rousseau déplore que ses concitoyens se soient « forg[és] des fers d'argent, non comme une chaîne, mais comme

---

<sup>70</sup> Voir par exemple le livre I des *Confessions* : « J'entrerais dans les plus insipides détails si je suivais dans l'emploi de mon argent soit par moi soit par d'autres, l'embarras, la honte, la répugnance, les inconvénients, les dégoûts de toute espèce que j'ai toujours éprouvés » (*op. cit.*, p. 37).

<sup>71</sup> Voir sur ce point les analyses de Claire Pignol, « Rousseau et l'argent : autarcie et division du travail dans la *Nouvelle Héloïse* », *art. cit.*

<sup>72</sup> I, 23, p. 109.

<sup>73</sup> C'est d'ailleurs ce que soulignera rétrospectivement Bomston en glosant la relation, par Saint-Preux, du séjour valaisan : « Vos premières observations se sont portées sur des gens simples et sortant presque des mains de la nature, comme pour vous servir de pièce de comparaison » (V, 1, p. 620).

<sup>74</sup> I, 23, p. 110.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> VI, 5, p. 773.

un ornement<sup>77</sup> ».

L'organisation de Clarens évacue elle aussi largement le problème de l'argent. La distinction entre l'argent et la richesse qu'opèrent les Wolmar à la faveur d'une sentence paradoxale (« notre grand secret pour être riches est d'avoir peu d'argent<sup>78</sup> »), comme leur défense des échanges directs, font écho aux considérations naguère formulées par Saint-Preux sur l'économie des Valaisans : « Si jamais ils ont plus d'argent, ils seront infailliblement plus pauvres. Ils ont la sagesse de le sentir, et il y a dans le pays des mines d'or qu'il n'est pas permis d'exploiter<sup>79</sup> ». Claire Pignol a souligné la centralité de la notion de fausse ou de mauvaise richesse dans le discours économique de Rousseau. Envahissant la société marchande, celle-ci résulterait « d'une altération des désirs de l'agent, qui ne relèvent plus de l'amour de soi mais de l'amour-propre<sup>80</sup> », laissant dès lors le riche insatisfait. Aussi la véritable richesse apparaît-elle comme une donnée relative, ce que résume Saint-Preux dans la lettre V, 2 : « Il n'y a point de richesse absolue. Ce mot ne signifie qu'un rapport de surabondance entre les désirs et les facultés de l'homme riche. Tel est riche avec un arpent de terre ; tel est gueux au milieu de ses monceaux d'or<sup>81</sup> ».

La disparition des échanges monétaires s'articule avec un idéal d'autarcie, qui innerve la description du Valais (« les denrées y sont abondantes sans aucun débouché au dehors<sup>82</sup> »), comme celle de Clarens, lieu clos qui échappe pour l'essentiel au système marchand. Le domaine des Wolmar repose sur une économie agricole (la culture des vignes), dont le but explicitement professé n'est pas le profit, mais une abondance destinée à satisfaire les véritables besoins de la communauté, tout en secondant la réalisation de ses ambitions morales. La production n'est donc pas orientée par l'appât du gain mais subordonnée à la subsistance des membres de la *domus*, à la faveur d'une dynamique vertueuse où croissent conjointement le produit et les travailleurs<sup>83</sup>. Production et consommation obéissent à un même refus du superflu. Les Wolmar prônent par ailleurs une suppression des « échanges intermédiaires entre le produit et l'emploi<sup>84</sup> », échanges qui impliquent nécessairement une perte : les revenus sont employés sur le lieu et consommés en nature ; les bénéfiques, systématiquement réinvestis dans l'économie du domaine. Les échanges directs, le troc, sont préférés aux transactions monétaires (les « ventes » et les « achats

---

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> V, 2, p. 647.

<sup>79</sup> I, 23, p. 110.

<sup>80</sup> Claire Pignol, « Pauvreté et fausse richesse chez Jean-Jacques Rousseau. L'économie entre éthique et politique », *art. cit.*, p. 52.

<sup>81</sup> V, 2, p. 126.

<sup>82</sup> I, 23, p. 110.

<sup>83</sup> Voir la lettre IV, 10, p. 529.

<sup>84</sup> V, 2, p. 647.

pécuniaires » sont en effet susceptibles de « doubler le préjudice<sup>85</sup> ». La proscription des relations monétaires participe à arracher Clarens au péril de la dépendance. La description minutieuse de cette économie domestique fait écho aux maximes valaisannes : vivre « pour vivre » et non « pour gagner<sup>86</sup> » – même si on notera que la lettre V, 7 élude pudiquement le bénéfice des vendanges. Elle résonne plus largement avec les principes d'économie politique formulés par Rousseau, par exemple dans le *Projet de constitution pour la Corse* : « Il faut que tout le monde vive et que personne ne s'enrichisse. C'est là le principe fondamental de la prospérité de la nation, et la police que je propose va pour sa partie à ce but aussi directement qu'il est possible<sup>87</sup> ».

### III. Clarens et ses illusions : des limites de l'utopie ?

D'après Céline Spector, Rousseau proposerait avec l'organisation domestique de Clarens un modèle économique fondé sur un « calcul éthique », qui s'opposerait au calcul déshumanisé des échanges marchands. Tout semble en effet disposé pour maximiser le bien-être matériel et moral des membres de la communauté, d'une part en pourvoyant à leurs besoins, d'autre part en resserrant les liens interpersonnels<sup>88</sup>. Faut-il pour autant souscrire pleinement au compte rendu ingénu de Saint-Preux et à son récit enthousiaste de l'ingéniosité des Wolmar ? « Clarens, remarque Jean-Jacques Tatin-Gourier, que l'on présente souvent comme utopie essaimée au sein du roman épistolaire, est foncièrement ancrée dans le réel, participe pleinement de la réalité économique et sociale, de son ordre, de ses règles et de ses interdits<sup>89</sup> ». La communauté demeure sous-tendue par des relations de dépendance économique concrètes et par une organisation profondément inégalitaire.

Cœur, affection, sentiment semblent présider aux relations humaines à Clarens : « le secret de la petite communauté repose sur un principe : la négation des réalités économiques par leur célébration affective [...] de sorte que toute dépendance est sinon

---

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> I, 23, p. 110.

<sup>87</sup> Jean-Jacques Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse*, in *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. IV, p. 924.

<sup>88</sup> Voir Céline Spector, « Éthique et économie. Le modèle de Clarens dans la *Nouvelle Héloïse* », *art. cit.*

<sup>89</sup> Jean-Jacques Tatin-Gourier, « L'utopie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Côté du politique, dynamiques de l'ailleurs, questionnements et dépassements des modèles utopiques classiques », *Convergences francophones*, 2016, p. 1-9, p. 2.

détruite, du moins vidée de son sens<sup>90</sup> ». Fondée sur un principe apparent de réciprocité, la relation de Julie à ses gens tend à dissimuler l'inégalité inhérente à la servitude et à atténuer les hiérarchies socio-économiques. Pensée sur un modèle parents / enfants, la relation de pouvoir s'autorise paradoxalement de ce lien personnel et affectif, ce que confirme Saint-Preux dans sa lettre V, 2 : « Cependant un moyen plus efficace encore, le seul auquel des vues économiques ne fassent point songer et qui est le plus propre à Madame de Wolmar, c'est de gagner l'affection de ces bonnes gens [les ouvriers agricoles] en leur accordant la sienne. Elle ne croit point s'acquitter avec de l'argent des peines que l'on prend pour elle, et pense devoir des services à quiconque lui en a rendu. Ouvriers, domestiques, tous ceux qui l'ont servie ne fût-ce qu'un seul jour deviennent tous ses enfants<sup>91</sup>. » Les domestiques ne sont pas regardés comme des « mercenaires », qu'orienteraient la recherche d'un salaire ou la quête du profit, mais comme des « membres de la famille<sup>92</sup> » : « Ai-je tort Milord, de comparer des maîtres si chéris à des pères et leurs domestiques à leurs enfants<sup>93</sup> ? ». La comparaison est à rapprocher de la lettre I, 23 : Saint-Preux s'y félicitait d'avoir trouvé dans son guide « valaisan » plutôt un « ami » qu'un « mercenaire<sup>94</sup> ». Mais elle résonne aussi avec des commentaires plus équivoques de l'épistolier sur le bon « père de famille », où la relation affective autorise la réification des serviteurs par les maîtres : « son domestique lui était étranger ; il en fait son bien, son enfant, il se l'approprie<sup>95</sup> ». « Enfant » et « bien » : l'entrecroisement des logiques familiales et marchandes n'est pas sans rappeler le lien exhibé par Julie entre « fille » et « marchandise » dans les dispositions matrimoniales du baron d'Étange dans la lettre I, 28. On pourra estimer, avec Francine Markovitz, que le lien de parentalité qui se noue entre les Wolmar et leurs domestiques serait la seule alternative à la domination pure et à la conflictualité, dans une société qui maintient la distinction des rangs et de la propriété. Les liens de familiarité viseraient dès lors à compenser la contrainte du service<sup>96</sup>. Le contrat de travail ne saurait se réduire à un pur engagement économique, mais doit impliquer une participation affective, un investissement sentimental. C'est à ce compte que la logique de l'intérêt peut s'effacer au profit de l'attachement, processus que Saint-Preux envisage comme une épuration morale, même si la modalisation au

---

<sup>90</sup> Fabrice Moulin, « Les trois formes du contrat dans *La Nouvelle Héloïse* », *L'information littéraire*, 2001, vol. 53, p. 13-21, p. 17.

<sup>91</sup> IV, 10, p. 531.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 532.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 535.

<sup>94</sup> I, 23, p. 106.

<sup>95</sup> IV, 10, p. 557.

<sup>96</sup> Francine Markovitz, « Rousseau et l'éthique de Clarens. Une économie des relations humaines », *Stanford French Review*, 15, 1991, p. 323-348.

conditionnel invite à nuancer une telle appréciation des rapports de force: « Tout se fait par attachement : l'on dirait que ces âmes vénales se purifient en entrant dans ce séjour de sagesse et d'union<sup>97</sup> ».

Si l'économie de Clarens demeure subordonnée à un objectif de prospérité, elle est conçue comme une « économie morale » : Rousseau, explique Céline Spector, s'emploie à estomper le clivage entre « les principes de l'économie (la maximisation du profit) et les principes compassionnels ou éthiques (qui viendraient atténuer la dureté des premiers et leur conférer un 'supplément d'âme<sup>98</sup>') ». Dans les lettres IV, 10 et V, 2, les exemples abondent qui illustrent cette double logique, s'attachant d'une part à développer des normes morales, d'autre part à optimiser la productivité. L'émulation vertueuse est pensée comme une ressource, induisant un accroissement économique. Le perfectionnement des mœurs conditionne l'augmentation des richesses, ce que confirment, entre autres, les remarques de Saint-Preux sur la rémunération des ouvriers. Celle-ci comprend en effet un « prix de rigueur et de droit », mais aussi « un prix de bienfaisance qu'on ne leur paye qu'autant qu'on est content d'eux », méthode qui porte ses fruits : « il arrive presque toujours que ce qu'ils font pour qu'on le soit vaut mieux que le surplus qu'on leur donne<sup>99</sup> ».

Mais il convient de rester sensible à la part de jeu qui sépare les commentaires admiratifs de Saint-Preux et l'appréciation par le lecteur des échanges entre maîtres et domestiques : l'une des forces de la forme épistolaire est précisément d'autoriser ce décalage. De nombreux énoncés apparaissent susceptibles d'une lecture équivoque, qui interroge le statut et les objectifs des calculs opérés par les Wolmar. Florence Magnot en résume parfaitement les enjeux : « La question de savoir où et à quel moment de l'échange se situe le calcul des gains et des pertes, dans l'œil de l'observateur, *a posteriori*, ou dans l'œil du maître, *a priori*, illustre bien l'effet de trouble créé par le prisme des points de vue<sup>100</sup> » dans *La Nouvelle Héloïse*. Plusieurs exemples, dans les lettres IV, 10 et V, 2, illustrent les difficultés posées par cette arithmétique aussi complexe que piègeuse des gains et des pertes. Le discours moral est « contaminé » par une logique économique, les choix éthiques se trouvant subordonnés au souci d'optimisation économique, autant qu'ils paraissent, au premier chef, le subordonner : car de quoi s'enchantent Wolmar, sinon de « regagner<sup>101</sup> » les sommes engagées, grâce à l'attachement sans faille de ses gens ?

<sup>97</sup> IV, 10, p. 560.

<sup>98</sup> Céline Spector, « Éthique et économie. Le modèle de Clarens dans la *Nouvelle Héloïse* », *art. cit.*, p. 50.

<sup>99</sup> V, 2, p. 530.

<sup>100</sup> Florence Magnot, *Le roman et les échanges au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pertes et profit dans la fiction des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 236.

<sup>101</sup> IV, 10, p. 544.

C'est ce qui préside, par exemple, au choix des ouvriers – les Wolmar privilégiant une main-d'œuvre locale à des travailleurs étrangers : « Si l'on perd quelque chose à ne pas prendre toujours les plus robustes, on le regagne bien par l'affection que cette préférence inspire à ceux qu'on choisit, par l'avantage de les avoir sans cesse autour de soi, et de pouvoir compter sur eux dans tous les temps, quoiqu'on ne les paye qu'une partie de l'année<sup>102</sup> ». La conduite des maîtres est susceptible d'une double interprétation, bien-faisante (assistance aux plus faibles) ou cynique (les ouvriers sont corvéables à merci, et leur sentiment de reconnaissance améliore leurs performances). La même ambivalence gouverne le système des primes. Si Julie offre vingt batz par semaine au travailleur le plus obéissant, cette récompense est moins le signe d'une générosité désintéressée qu'elle ne participe à une stratégie d'investissement à long terme : « Tous ces moyens d'émulation qui paraissent dispendieux, employés avec prudence et justice rendent insensiblement tout le monde laborieux, diligent, et rapportent enfin plus qu'ils ne coûtent ; mais comme on n'en voit le profit qu'avec de la constance et du temps, peu de gens savent et veulent s'en servir<sup>103</sup> ». Rapporter plus, regagner : les mesures prises par les Wolmar s'avèrent donc toujours *in fine* hautement profitables, et le surcroît de dépense est systématiquement compensé par un bénéfice supérieur. Surtout, tout demeure pensé pour susciter chez les domestiques des passions favorables aux intérêts de leurs maîtres, à la faveur d'une servitude d'autant plus efficace qu'elle est consentie : loin de chercher à se rebeller contre leur condition subalterne, les premiers vont jusqu'à « lou[er] Dieu dans leur simplicité d'avoir mis des riches sur la terre pour le bonheur de ceux qui les servent et pour le soulagement des pauvres<sup>104</sup> ». Clarens a donc tout d'une illusion : « l'action sur les cœurs » est une « composante fondamentale du pouvoir<sup>105</sup> » qui masque les rapports de force. La coopération de tous à la prospérité matérielle et morale de la communauté repose sur un ensemble de contraintes qu'il est dans l'intérêt des maîtres de dissimuler : « tout l'art du maître est de cacher cette gêne sous le voile du plaisir ou de l'intérêt de sorte qu'ils [les domestiques] pensent vouloir ce qu'on les oblige de faire<sup>106</sup> ».

La *Nouvelle Héloïse* s'attache à repenser l'économique selon des valeurs éthiques : les relations économiques – donner, acheter, (se) vendre... – s'inscrivent ainsi dans une axiologie qui distingue et organise des usages et des pratiques. La polyphonie épistolaire,

---

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 530.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 550.

<sup>105</sup> Flora Champy, « Les relations de pouvoir à Clarens : un équilibre voué à l'échec », *Dix-huitième siècle*, 2012, n° 44, p. 519-543, p. 543.

<sup>106</sup> IV, 10, p. 542.

REPENSER LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ? *JULIE OU LA NOUVELLE HÉLOÏSE* (1761)

en autorisant la confrontation des points de vue et leur relativisation, problématise les échanges, tandis que la fiction met à l'épreuve les discours économiques contemporains pour en révéler les limites. Le roman permet d'esquisser des principes d'organisation alternatifs : la description du séjour dans le Valais, comme celle du domaine de Clarens brossent des modèles économiques subordonnés à des considérations morales. Reste que la dynamique même du roman, ses ombres et ses incertitudes, attestent de la précarité et de l'ambivalence de ces utopies, invitant par là-même à envisager leur éventuel dépassement.

Raphaëlle BRIN